

64 SEEDS

Société à par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 900 €
Siège social : 229, Boulevard de la République - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
987 720 372 R.C.S. BORDEAUX

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le mercredi vingt mars,
A 19 heures 30.

Monsieur Mathias CHAUMON,
Demeurant 41Q Rue Sébastien Gérard Castaing - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS,

Associé Unique de :

La société 64 SEEDS,

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 900 Euros, ayant son siège social 229, Boulevard de la République - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 987 720 372,

A pris les décisions suivantes concernant :

- MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE PAR ADJONCTION DE NOUVELLES ACTIVITES DE :

« • TOUTES PRESTATIONS DE SERVICES EN MATIERE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE, COMPTABLES, STRATEGIQUES, INFORMATIQUES, DE GESTION OU AUTRE AU PROFIT DES FILIALES DE LA SOCIETE OU DE TOUTES AUTRES SOCIETES DANS LESQUELLES ELLE DETIENDRAIT UNE PARTICIPATION ;

• LE CONTROLE ET L'ANIMATION DE FILIALES ET PARTICIPATIONS ET NOTAMMENT, L'EXERCICE DE MANDATS SOCIAUX AU SEIN DE CES FILIALES ET PARTICIPATIONS, L'ORIENTATION DU DEVELOPPEMENT, LA MISE EN ŒUVRE DE DECISIONS PRISES A CET EFFET ET LE CONTROLE DE LEUR EXECUTION »,

ET PAR EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL AUXDITES NOUVELLES ACTIVITES ; MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS ;

- QUESTIONS DIVERSES ;
- POUVOIRS AUX FINS D'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

PREMIERE DECISION

« *Modification de l'objet social de la Société par Adjonction de nouvelles activités de :*
« • *Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptables, stratégiques, informatiques, de gestion ou autre au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;*
• *Le contrôle et l'animation de filiales et participations et notamment, l'exercice de mandats sociaux au sein de ces filiales et participations, l'orientation du développement, la mise en œuvre de décisions prises à cet effet et le contrôle de leur exécution »*,
et par extension de l'objet social auxdites nouvelles activités ; *modification corrélative de l'article 3 des statuts »*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société par adjonction des nouvelles activités de :

- *TOUTES PRESTATIONS DE SERVICES EN MATIERE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE, COMPTABLES, STRATEGIQUES, INFORMATIQUES, DE GESTION OU AUTRE AU PROFIT DES FILIALES DE LA SOCIETE OU DE TOUTES AUTRES SOCIETES DANS LESQUELLES ELLE DETIENDRAIT UNE PARTICIPATION ;*
- *LE CONTROLE ET L'ANIMATION DE FILIALES ET PARTICIPATIONS ET NOTAMMENT, L'EXERCICE DE MANDATS SOCIAUX AU SEIN DE CES FILIALES ET PARTICIPATIONS, L'ORIENTATION DU DEVELOPPEMENT, LA MISE EN ŒUVRE DE DECISIONS PRISES A CET EFFET ET LE CONTROLE DE LEUR EXECUTION »*,

et par extension de l'objet social auxdites nouvelles activités à compter du 20 mars 2024.

En conséquence, l'Associé Unique décide de compléter l'article 3 des statuts de la Société en y rajoutant les paragraphes suivants :

- *Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptables, stratégiques, informatiques, de gestion ou autre au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;*
- *Le contrôle et l'animation de filiales et participations et notamment, l'exercice de mandats sociaux au sein de ces filiales et participations, l'orientation du développement, la mise en œuvre de décisions prises à cet effet et le contrôle de leur exécution ;*

de sorte que ledit article 3 de statuts sera, à compter du 20 mars 2024, libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- *Toute opération, pour son propre compte, d'achat, de vente de gestion de valeurs mobilières (au sens de l'article L. 211-2 du Code Monétaire et financier) admises ou non sur un marché réglementé français ou étranger de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, l'administration, la gestion, la vente et l'échanges de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe et indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisition ou échanges de valeurs mobilières, obligations, bons, droits ou biens sociaux, de fusions de sociétés en participation, de groupement d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou*

prêts d'associés, à court terme et long terme) ;

- ***Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptables, stratégiques, informatiques, de gestion ou autre au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;***
- ***Le contrôle et l'animation de filiales et participations et notamment, l'exercice de mandats sociaux au sein de ces filiales et participations, l'orientation du développement, la mise en œuvre de décisions prises à cet effet et le contrôle de leur exécution ;***
- *Les placements et investissements ;*
- *et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »*

DEUXIEME DECISION

« Pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités »

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Clôture

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal est établi puis est signé par l'Associé Unique.

Les présentes décisions seront répertoriées dans le registre tenu à cet effet.

DocuSigned by:

Mathias CHAUMON

7BFFAAC1A32546C...

L'ASSOCIE UNIQUE
Monsieur Mathias CHAUMON